

## **AVIS DE PAIEMENT**

## RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES

## Période de Mars 2023 - Bulletin initial

**RÉFÉRENCE DU PAIEMENT** 

Nº d'action / d'agrément : QA22092.01.BDC1

N° du bénéficiaire : 61904

N° de paiement / N° titre de recette : TP536 MANDAT

9261

**COORDONNÉES DU STAGIAIRE** 

**GIGANT Mathieu** 

17 Rue de Wendehausen

27570 TILLIERES-SUR-AVRE

Le 13/04/2023

**FORMATION** 

Centre ou Organisme de suivi : CCI FORMATION EURE

Lieu d'action : - -

Intitulé de la formation : DEVELOPPEUR/EUSE INFORMATIQUE - EURE

Campagne: QUALIF 2022

Date d'entrée en formation : 15/02/2023 Date de sortie réelle : 21/09/2023

TYPE DE PAIEMENT	À RETENIR	À PAYER
Rémunération : Mars 2023 – barème : 9 Nombre d'heures de présence : 152.00	0,00	1368,00
BRUT IMPOSABLE	0,00	1368,00
Remboursement de l'avance : Mars 2023	28,57	
TOTAL	28,57	1368,00
TOTAL NET À PAYER AVANT IMPÔT SUR LE REVENU		1339,43

IMPÔT SUR LE REVENU PRÉLEVÉ À LA SOURCE	BASE	TAUX	MONTANT
Taux personnalisé	1339,43	0,00 %	0,00

NET À VERSER APRÈS IMPÔT SUR LE REVENU	TOTAL À VERSER
	1339,43

MONTANT IMPOSABLE	DU MOIS	DE L'ANNÉE	
	1368,00	1998,00	

RÉFÉRENCE BANCAIRE

**BANQUE: CIC** COMPTE: FR76 3004 7141 0500 0205 0510 152 CMCI FR PP XXX

INFORMATIONS RÉCAPITULATIVES

N° de sécurité sociale : 182129304810720 Caisse d'affiliation : URSSAF NORMANDIE Régime accident du travail : Régime général Régime de protection sociale : Régime général

Cotisations prises en charge intégralement par le CONSEIL RÉGIONAL DE LA NORMANDIE (Art L 962,3 du Code du Travail)

COTISATIONS DU MOIS			COTISATIONS	NOMBRE D'HEURES		
Risque	Base	Taux	Montant	ANNUELLES	DU MOIS	DE L'ANNÉE
Assurance maladie	282,72	13,3	37,60	54,92	152,00	222,00
Assurance vieillesse	282,72	17,75	50,18	73,29	152,00	222,00
Allocations familiales	282,72	5,25	14,84	21,68	152,00	222,00
Accident du travail	282,72	2,24	6,33	9,25	152,00	222,00
TOTAL 108,95		159,14				

Pour toute question concernant votre avis de paiement, merci de vous rapprocher de votre organisme de formation.

CE DOCUMENT EST A CONSERVER SANS LIMITATION DE DUREE ET IL NE SERA PAS DELIVREE DE DUPLICATA
SON CONTENU PEUT ETRE COMMUNIQUE à LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES
Depuis novembre 2016, les données relatives aux stagiaires de la formation professionnelle rémunérés par la Région sont partagées avec Pôle Emploi afin d'actualiser leur situation.
Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », vous pouvez accéder aux données vous concernant et les rectifier.
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : Délégué à la Protection des Données - Rue Robert Schuman - 76000 ROUEN
E-mail : dopo@normandie fr

E-mail : dpo@normandie.fi